



Séance du 27/05/2024

**Délibération N°270524/14**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>44</b>

Le **27 mai 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à BAHUS-SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, , POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe, ROUABLE Hervé,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à DARRIEUMERLOU Nathalie, MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle, MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent, CAZABAN Yves à GACHIE Florence, CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric, CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert, MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,



**Objet : Convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Landes**

M. le président rappelle la convention signée le 9 juin 2021 avec le Conseil départemental des Landes afin de lui la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise. Cette délégation autorisée, par délibération du 9 novembre 2020, s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention a fait l'objet de modifications et comporte désormais de nouvelles dispositions en matière environnementale et sociale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sur la base d'un projet de rédaction envoyé au délégués communautaires, M. le président propose d'approuver la nouvelle rédaction de cette convention qui prendra fin au 31 décembre 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Landes jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** M. le président à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS